

Ville de Malakoff (Hauts-de-Seine)
DIRECTION du DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPORT DE CONTRÔLE DU 21/05/2025
(valant constat de carence)
Relatif à une bâtisse sise 37 rue André Sabatier à Malakoff

OBJET : État d'une bâtisse, sise 37 rue André Sabatier (section cadastrale U 179), appartenant à la Ville de Malakoff dans le cadre d'une opération immobilière dont le PC accordé n° 092 046 21 01729 a fait l'objet d'un recours.

PLAIGNANT : Riverains.

CONTEXTE :

Ce nouveau rapport constitue un préalable à la nécessité de reprendre un arrêté prescrivant des mesures d'extrême urgence pourtant déjà pris en mars 2024.

Cette nécessité d'un nouvel arrêté pour les mêmes motifs que le premier arrêté (n° A2024_10 du 22/03/2024), trouve son fondement dans le fait que les délais d'actions mentionnés dans ledit premier arrêté sont largement écoulés, sans qu'aucune action n'ait été engagée.

Au regard du risque juridique que fait courir ce délai « anormal », il apparaît nécessaire d'appuyer les actions futures sur la base d'un nouvel arrêté abrogeant celui pris en mars 2024.

CONSTAT :

Ce jour, vers 10h40, je me suis rendu à l'adresse du 37 rue André Sabatier, où étant commissionné par le Maire de Malakoff, sans besoin d'avertissement, j'ai pénétré sur le terrain.

Me positionnant à l'angle de la façade avant (porte de garage) et du pignon droit de la bâtisse, à l'aplomb d'un passage permettant de se rendre vers la façade arrière, je constate que sur une bonne moitié de sa longueur, le mur pignon penche dangereusement vers la propriété voisine.

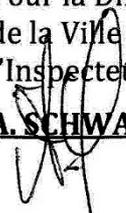
Puis, je me rends dans le fond de la parcelle où je constate au droit de la porte d'entrée de la bâtisse, un tas de détritrus.

CONCLUSION :

Au regard du constat d'inaction et des risques pour la sécurité et la salubrité publiques « in situ » et environnante, il convient bien de reprendre un arrêté prescrivant des mesures d'extrême urgence et de le faire exécuter cette fois-ci dans les délais qui y seront prescrits.

Pour la Direction du Développement Urbain
de la Ville de Malakoff,
l'Inspecteur de Santé Environnementale

A. SCHWARZ



En annexes, 8 photos :

Vue depuis la rue André Sabatier



Vue dos à la rue André Sabatier



21/05/2025

Vue depuis le fond de la parcelle, en regardant vers la rue André Sabatier



Vue depuis l'impasse André Sabatier



(depuis la parcelle)

À gauche, rue André Sabatier – À droite impasse André Sabatier



Vue depuis le fond de la parcelle



Au fond de la parcelle

